

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202401-009

Du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean-François, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, PLANET Olivier, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, BOISSIN Eric, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie-Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : THIBON Jean-François (pouvoir de DUCROS Loïc), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de DJANN Nicole), POUGET-TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), COULANGE François (pouvoir de DUCLOUX Sébastien), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), BELVA Nathalie (pouvoir de PRANDI Patrice).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 10

Date de la convocation 24 janvier 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CRECHE A VALGORGE : AVENANT N°1 AU LOT N°2 « MAÇONNERIE – GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS »

Le Président, informe le conseil que suite à l'attribution des 7 lots pour la construction d'une crèche à Valgorge, une modification aux marchés de travaux est proposée par le maître d'œuvre, à savoir :

Lot concerné : Lot n° 2 (Maçonnerie -Gros œuvre - Démolitions)

Titulaire : SOGETRA BTP SASU

Nature des modifications :

Modification de fondations et renfort de mur

Reprise de mur, regard et radier béton armé

Escalier béton

Marché initial :

Montant HT : 89 836,09 €

Montant TTC : 107 803,31 €

Avenant (plus value) :

Montant HT : 5 538,92 €

Montant TTC : 6 646,70 €

% d'écart introduit par l'avenant : + 6,165 %

Nouveau montant du lot :

Montant HT : 95 375,01 €

Montant TTC : 114 450,01 €

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

Approuver l'avenant n° 1 au lot n°2 « Maçonnerie – Gros œuvre - Démolitions »,

Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président



Jean Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024



ID : 007-240700302-20240130-C_202401_009-DE